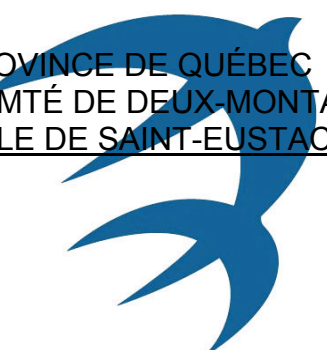


PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 2 7



**RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX
D'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD ET
UN EMPRUNT DE 1 410 000 \$.**



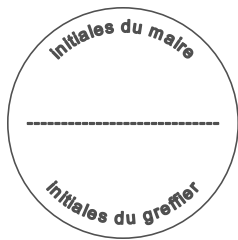
À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 août 2013 à 19 h 30 à la salle du Conseil, à la mairie de Saint-Eustache, à laquelle sont présents le maire, Monsieur Pierre Charron, Mesdames les conseillères Janique-Aimée Danis, Pauline Harrison et Nicole Carignan Lefebvre, Messieurs les conseillers Denis Paré, André Biard, Marc Lamarre, Germain Lalonde et Raymond Tessier, ainsi que Messieurs Christian Bellemare, directeur général et Mark Tourangeau, greffier, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'autoriser des travaux d'installation d'infrastructures municipales sur une partie du chemin de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 8 juillet 2013;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à procéder à des travaux d'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout domestique et à la réalisation de travaux de drainage, d'aménagement d'une station de pompage et reconstruction de rue sur une partie du chemin de la Rivière Sud suivant des estimations préparés par Mario Guérin, ingénieur, directeur-adjoint du Service du génie, en date du 12 juin 2013 et portant le numéro SM-351, lesquels sont plus amplement détaillés au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 410 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter 1 410 000 \$ pour un terme de quinze (15) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait orange au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 30 mai 2013, lequel est annexé au présent règlement comme rubrique « 1 », sur la base de la superficie de ces immeubles ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.



Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Dans le cas d'immeubles non imposables autres que les rues, la proportion de la taxe attribuable à ces immeubles est à la charge de tous les immeubles imposables de la Ville. À cet effet, une taxe spéciale est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles de la Ville à raison de leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. Le contribuable, sur l'immeuble duquel la taxe prévue au premier paragraphe de l'article 4 est imposée, peut en être exempté en payant en un seul versement, dans le délai stipulé ci-après, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt prévu au présent règlement, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Dans un tel cas, le montant de l'emprunt prévu au présent règlement est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

Le paiement mentionné au premier paragraphe doit être fait avant la publication, au moyen du système électronique d'informations financière, de l'avis concernant la vente des obligations à être émises, de temps à autre, en vertu du présent règlement.

6. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
7. Le Conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes de l'article 4 sont réduits en conséquence.

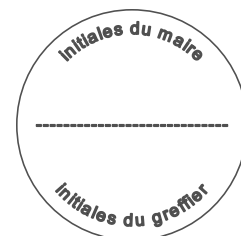
Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

8. Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Pierre Charron, maire

Mark Tourangeau, greffier

Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



ANNEXE A



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

DOSSIER : SM-351
DATE : 2013-06-12

RÈGLEMENT 1827

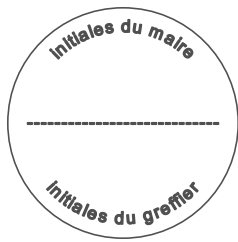
TABLEAU RÉSUMÉ

PROJET ALBATROS


PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE CHEMIN RIVIÈRE-SUD

DESCRIPTION DES TRAVAUX	TOTAL NET	T.P.S. 5%	T.V.Q. 9.95%	19% HONORAIRES FINANCEMENT	TOTAL BRUT
Aqueduc	177 746,88\$	8 887,34\$	17 685,81\$	38 679,97\$	243 000,00\$
Égout domestique	188 657,50\$	9 432,88\$	18 771,42\$	41 138,20\$	258 000,00\$
Drainage de surface	34 051,50\$	1 702,58\$	3 388,12\$	7 857,80\$	47 000,00\$
Fondation de rue	201 894,00\$	10 094,70\$	20 088,45\$	43 922,85\$	276 000,00\$
Pavage	164 358,75\$	8 217,94\$	16 353,70\$	36 069,62\$	225 000,00\$
Poste de pompage	263 925,00\$	13 196,25\$	26 260,54\$	57 618,21\$	361 000,00\$
TOTAL :	1 030 633,63	51 531,68\$	102 548,05\$	225 286,65\$	1 410 000,00\$

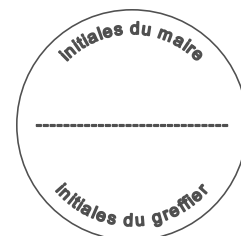
Mario Guérin Ing,
Directeur adjoint du Service du Génie




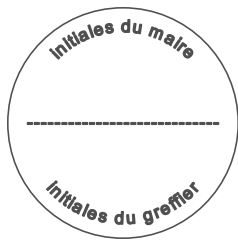
**Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : AQUEDUC			DOSSIER : SM-351			
			DATE : 2013-06-12			
RUES : Projet Albatros			DE : existant			
			A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	AQUEDUC					
A-1	Conduite d'aqueduc, même tranché en PVC, classe 150, DR-18, diam. : 250 mm (Ch. Rivière-Sud) diam. : 300 mm (Robinson)	mètre mètre	525		200,00\$ 225,00\$	105 000,00\$
A-2	Vanne complète avec boîte de vanne Diamètre : 250 mm	unité	6		2 000,00\$	12 000,00\$
A-3	Vanne complète avec chambre de vanne Diamètre : 300 mm	unité			8 250,00\$	
A-4	Borne d'incendie Type III, Daigle D-67M Raccordement sur 250 mm ou 300 mm diam.	unité	4		5 500,00\$	22 000,00\$
A-6	Branchement de conduite d'eau, cuivre type K mou : 50 mm ∅ PVC, DR-18 : 150 mm ∅	unité unité			1 500,00\$ 2 000,00\$	
A-7	Raccordement à l'existant	unité	1		3 500,00\$	3 500,00\$
A-8	Essai d'étanchéité de la conduite d'aqueduc	mètre	525		7,50\$	3 937,50\$
A-9	Désinfection, videnage et mise en route de la conduite d'aqueduc	mètre	525		5,00\$	2 625,00\$
A-10	Forage directionnel sous la voie ferré, 300mm ∅	mètre			300,00\$	
A-11	Déblais 1ère Classe (roc)(quantité approximative sans sondage)	m ³	100		55,00\$	5 500,00\$
A-12	Imprévus (15 % des coûts)	unité				23 184,38\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	177 746,88\$
					T.P.S.:	8 887,34\$
					T.V.Q.:	17 685,81\$
					TOTAL :	204 320,03\$
					19 % HONOR. FINANC. :	38 679,97\$
					TOTAL BRUT :	243 000,00\$


**Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



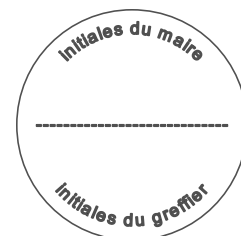
 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ESTIMATION				
TRAVAUX : ÉGOUT DOMESTIQUE		DOSSIER : SM-351				
		DATE : 2013-06-12				
RUES : Projet Albatros		DE : existant				
		A : ± deuxième entrée du projet de GBD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	DOMESTIQUE					
B-1	Conduite en thermoplastique (P.V.C.) classe DR-35 Diamètre : 250 mm	mètre	560		220,00\$	123 200,00\$
B-2	Regard d'égout complet conforme au BNQ 2622-400	unité	5		5 500,00\$	27 500,00\$
B-3	Branchement d'égout domestique, P.V.C. classe DR-28 Diamètre : 150 mm	unité			1 000,00\$	
B-4	Raccordement à l'égout existant	unité	1		1 000,00\$	1 000,00\$
B-5	Essai d'étanchéité et inspection télévisée des conduites d'égout	mètre	560		10,00\$	5 600,00\$
B-6	Essai d'étanchéité et mise en route des regards d'égout	unité	5		250,00\$	1 250,00\$
B-7	Déblais 1ère Classe (roc)(quantité approximative sans sondage)	m³	100		55,00\$	5 500,00\$
B-8	Imprévus (15 % des coûts)	unité				24 607,50\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	188 657,50\$
					T.P.S.:	9 432,88\$
					T.V.Q.:	18 771,42\$
					TOTAL :	216 861,80\$
					19 % HONOR. FINANC. :	41 138,20\$
					TOTAL BRUT :	258 000,00\$




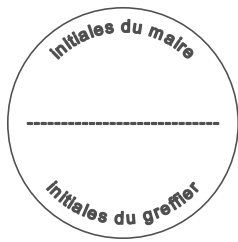
**Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : Drainage de surface			DOSSIER : SM-351			
			DATE : 2013-06-12			
RUES : Projet Albatros			DE : existant			
			A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	PLUVIAL					
C-1	Fossé le long de la route	unité	560		15,00\$	8 400,00\$
C-2	Ponceau de traverse de rue	mètre	30		175,00\$	5 250,00\$
C-3	Aménagement de tête de ponceau	unité	4		1 750,00\$	7 000,00\$
C-4	Aménagement d'émissaire pluvial	unité			7 500,00\$	
C-5	Ponceau pour traverse du cours d'eau Leblanc	unité			20 000,00\$	
C-6	Drain au niveau de l'infrastructure (tuyau de type solflo perforé avec membrane ou équivalent approuvé) de 100 mm de diamètre	mètre	1120		8,00\$	8 960,00\$
C-7	Imprévus (15 % des coûts)	unité				4 441,50\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	34 051,50\$
					T.P.S.:	1 702,58\$
					T.V.Q.:	3 388,12\$
					TOTAL :	39 142,20\$
					19 % HONOR. FINANC. :	7 857,80\$
					TOTAL BRUT :	47 000,00\$


Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



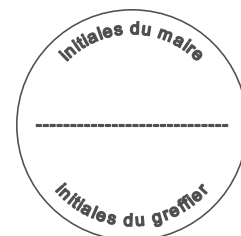
 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : Fondation de rue - Robinson (seulement)			DOSSIER : SM-351			
			DATE : 2013-06-12			
RUE : Projet Albatros			DE : existant			
			A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	FONDATION DE RUE					
D-1	Déblais 2ième classe ou remblais		Global			50 000,00\$
D-2	Sous-fondation en sable, 450 mm d'épaisseur largeur: réparation	t.m.	2100		16,00\$	33 600,00\$
D-3	Fondation inférieure, calibre MG-56 250mm d'épaisseur	t.m.	1600		20,00\$	32 000,00\$
D-4	Fondation supérieure, calibre 0-20 150mm d'épaisseur	t.m.	1000		22,00\$	22 000,00\$
D-5	Préparation de la surface (mise en forme de l'infrastructure)	m. car.	2700		2,50\$	6 750,00\$
D-6	Aménagement d'emprise	m.lin.	560		3,50\$	1 960,00\$
D-7	Réparation de la fondation existante incluant le pavage (au besoin)		Global			2 500,00\$
D-8	Membrane géotextile tissée de type SX 130T de Solmax ou équivalent approuvé	m. car.	2700		2,50\$	6 750,00\$
D-9	Signalisation pendant les travaux		Global			20 000,00\$
D-10	Imprévus (15 % des coûts)	unité				26 334,00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:					TOTAL NET:	201 894,00\$
Fondation : 2635m x 21,2m					T.P.S.:	10 094,70\$
					T.V.Q.:	20 088,45\$
					TOTAL:	232 077,15\$
					19 % HONOR. FINANC.:	43 922,85\$
					TOTAL BRUT:	276 000,00\$




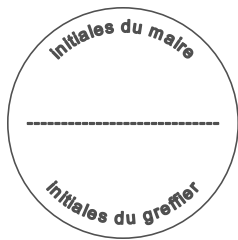
**Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : Pavage (Robinson seulement)			DOSSIER : SM-351			
			DATE : 2013-06-12			
RUE : Projet Albatros			DE : existant			
			A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	PAVAGE					
E-1	Nettoyage de la fondation existante		Global			12 500,00\$
E-2	Fondation supérieure, calibre MG-20 100mm d'épaisseur Largeur : réparation	t.m.	700		25,00\$	17 500,00\$
E-3	Entrée charretière à raccorder ,1 en pierre concassée 20-0 ,2 en béton bitumineux EB-10C	t.m. t.m.			85,00\$ 150,00\$	
E-4	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	2700		3,00\$	8 100,00\$
E-5	Revêtement 2013 (recyclé max.20%) Épais.: 60 mm type EB-14 largeur: réparation	t.m.	400		125,00\$	50 000,00\$
E-6	Revêtement 2014 (matériel vierge) Épais.: 40 mm type EB-10S largeur: réparation	t.m.	300		135,00\$	40 500,00\$
E-7	AJUSTEMENT regard et chambre de vanne Boite de vanne	unité unité	5 10		275,00\$ 275,00\$	1 375,00\$ 2 750,00\$
E-8	Raccordement au pavage existant	unité	1		1 500,00\$	1 500,00\$
E-9	Signalisation pendant les travaux		Global			10 000,00\$
E-10	Imprévus (15 % des coûts)	unité	1			20 133,75\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	164 358,75\$
Pavage : 17,5 mètres					T.P.S.:	8 217,94\$
					T.V.Q.:	16 353,70\$
					TOTAL :	188 930,38\$
					19 % HONOR. FINANC. :	36 069,62\$
					TOTAL BRUT :	225 000,00\$


Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



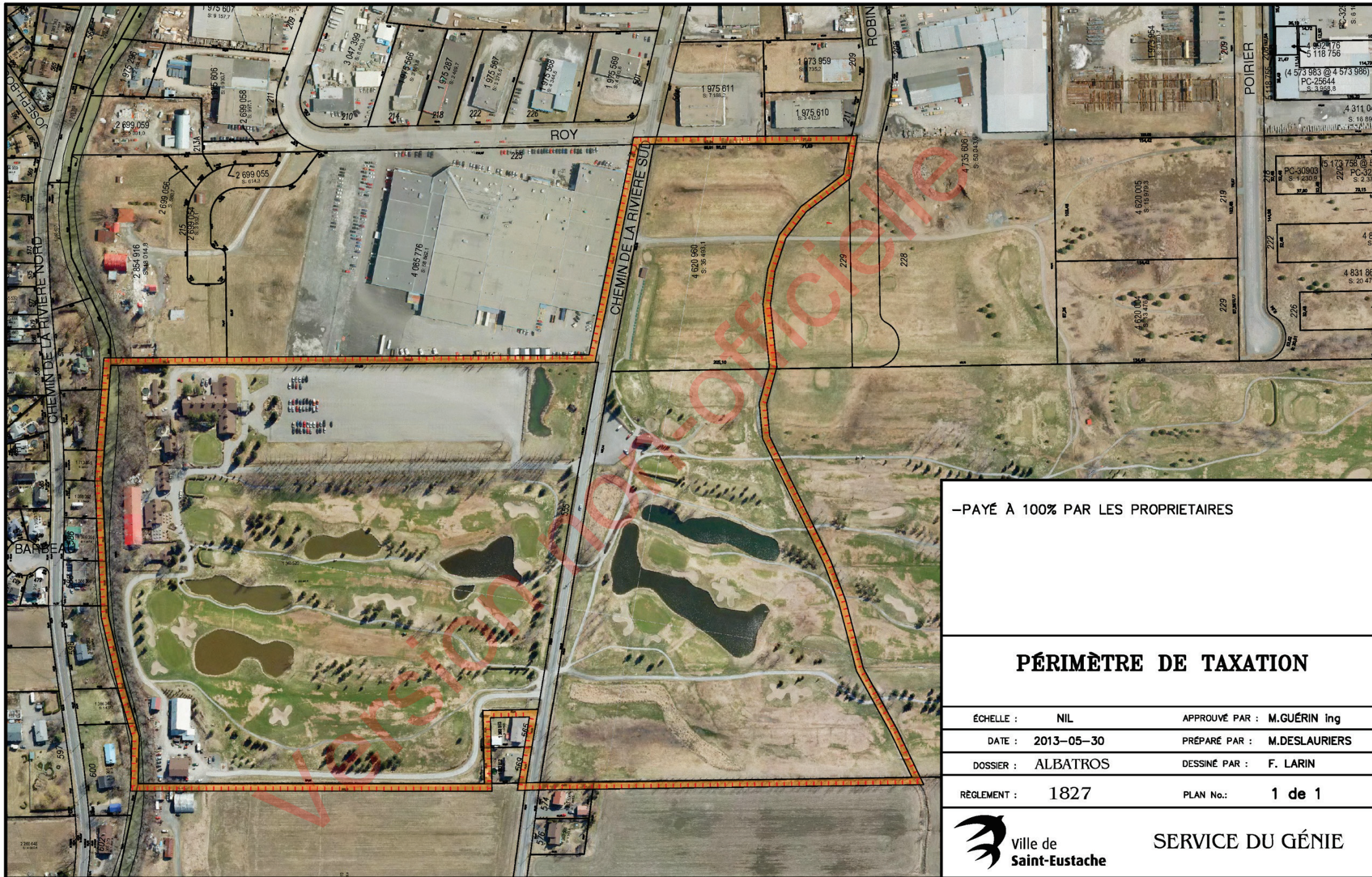
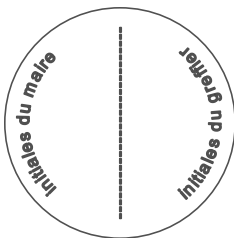
 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : Poste de pompage			DOSSIER : SM-351 DATE : 2013-06-12			
RUE : Projet Albatros			DE : existant A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
I	POSTE DE POMPAGE					
I-1	Excavation, remblayage et étançonnement		Global			15 000,00\$
I-2	Pompage et contrôle des eaux souterraines		Global			15 000,00\$
I-3	Trappe d'accès double, échelle et métaux ouvrés incluant évent		Global			18 000,00\$
I-4	Station de pompage préfabriquée en béton armé, SP-2100 de Lécuyer ou équivalent approuvé		Global			25 000,00\$
I-5	Pompes à puits humide d'égout		Global			25 000,00\$
I-6	Contrôle des pompes incluant flottes et élément de contrôle (ex : sonde de niveau, sonde de pression, etc...)		Global			25 000,00\$
I-7	Robinet - vanne		Global			1 500,00\$
I-8	Clapet à boule des pompes		Global			1 500,00\$
I-9	Raccordement de l'équipement en mécanique de procédé (ex.: pompes, panneau de contrôle, etc,...) et autres travaux en électricité		Global			6 000,00\$
I-10	Purgeur d'air et accessoires dans le poste de pompage		Global			1 500,00\$
I-11	Tuyauterie en acier inox, échelle, évents raccords, supports et autres appareils		Global			6 000,00\$
I-12	Alimentation électrique, panneau électrique, éclairage, poteau, raccordement, conduit, etc ...		Global			25 000,00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						



**Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ESTIMATION			
TRAVAUX : Poste de pompage			DOSSIER : SM-351			
			DATE : 2013-06-12			
RUE : Projet Albatros			DE : existant			
			A : ± deuxième entrée du projet de GBD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
I-13	Vanne murale et accessoires		Global			15 000,00\$
I-14	Conduite de refoulement en C.P.V. DR-26 de 75 mm Ø	mètres	400		125,00\$	50 000,00\$
I-15	Imprévus (15 % des coûts)	unité	1			34 425,00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET :	263 925,00\$
					T.P.S. :	13 196,25\$
					T.V.Q. :	26 260,54\$
					TOTAL :	303 381,79\$
					19 % HONOR. FINANC. :	57 618,21\$
					TOTAL BRUT :	361 000,00\$

Règlement 1827
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



—PAYÉ À 100% PAR LES PROPRIETAIRES

PÉRIMÈTRE DE TAXATION

ÉCHELLE :	NIL	APPROUVÉ PAR :	M.GUÉRIN Ing
DATE :	2013-05-30	PRÉPARÉ PAR :	M.DESLAURIERS
DOSSIER :	ALBATROS	DESSINÉ PAR :	F. LARIN
RÈGLEMENT :	1827	PLAN No.:	1 de 1



SERVICE DU GÉNIE